

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide à la rénovation du gymnase du SICES
de GEISPOLSHEIM**

CP/2020/410

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à maintenir une offre sportive à destination des collégiens du collège Jean de la Fontaine de Geispolsheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Améliorer l'offre en équipements sportifs, notamment à destination des collégiens".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et environs une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement d'un montant total de 39 225 € pour la rénovation du gymnase du SICES.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Dans le cadre de l'étude menée par le Département en 2017, le collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim a été diagnostiqué comme un collège disposant de suffisamment d'équipements sportifs couverts. En effet, les élèves ont accès au « gymnase du SICES », situé à proximité immédiate du Collège et propriété du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs (SICES) ainsi qu'au complexe sportif de la Commune de Geispolsheim situé moins d'1km du collège.

Afin de maintenir une qualité et un confort d'usage de l'équipement, le SICES propose la réhabilitation de la toiture et l'installation d'une centrale photovoltaïque au gymnase du SICES.

1) Description du projet

Ce projet a pour ambition de participer à la redynamisation du « cœur de village » engagée par la Commune de Geispolsheim : En effet, le gymnase du SICES se positionne dans le cœur de village en mutation, avec le collège mais également l'école primaire à proximité immédiate, le nouveau périscolaire, et la future école maternelle qui sera située en face.

Le projet du SICES s'inscrit dans la dynamique du plan de déploiement photovoltaïque sur le patrimoine bâti départemental. Ainsi, le collège de Geispolsheim situé à proximité direct du gymnase du SICES, a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2020, qui confirme l'intérêt pour le Département d'y implanter également une installation photovoltaïque. Ce projet départemental sera aussi l'occasion de rénover les toitures sur lesquelles les panneaux photovoltaïques seront implantés (renforcement de l'isolation et réfection de l'étanchéité) afin d'assurer une approche globale de performance énergétique. Ces travaux prévus pour 2021 visent la mise en place d'une installation de 145 kWc de puissance, pour un budget global photovoltaïque et rénovation toiture de 309 000 € HT.

La Commune de Geispolsheim s'attache à réaliser des voies douces réservées aux piétons et cyclistes pour permettre l'accès en toute sécurité à ce secteur ainsi que la synergie avec l'ensemble des acteurs présents à proximité immédiate du site.

Ce gymnase rénové s'intégrera donc dans une stratégie globale d'une politique sportive au bénéfice de l'ensemble des activités scolaires et périscolaires qui sont en plein développement.

Dans le cadre du programme des investissements, le SICES a prévu de procéder à la réhabilitation complète en 2021 de la toiture du gymnase et d'y installer, en cas de possibilité structurelle, une centrale photovoltaïque.

Les travaux consisteront donc à :

- démolir l'ancienne toiture en fibrociment ;
- réaliser une nouvelle toiture ;
- installer une centrale photovoltaïque de 100 kW ;
- raccorder la centrale au tableau du gymnase et au réseau électrique.

Le cout global du projet porté par le SICES est estimé à environ 261 500 € HT et permettra au collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim de bénéficier de conditions de pratique améliorées pour l'Education Physique et Sportive.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux toiture	143 000 €	Etat D.E.T.R. (estimée)	52 300 €
Centrale photovoltaïque	83 500 €	Région (Climaxion)	13 000 €
Provision charpente complémentaire	25 000 €	Département	39 225 €
Provision frais VRD	10 000 €	SICES	
		Fonds propres	52 300 €
		Emprunts	104 675 €
TOTAL HT	261 500 €	TOTAL HT	261 500 €

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 15% du cout éligible du projet établi à 261 500 € HT soit une subvention d'investissement de 39 225 €.

2) Les engagements du Syndicat Intercommunal du collège de Geispolsheim et environs

Le SICES, propriétaire du gymnase, s'engage à :

- réaliser les travaux décrits ci-dessus ;
- associer le Département dans la phase de conception du projet de rénovation du gymnase du SICES ;
- garantir au collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim, l'accès prioritaire au gymnase du SICES durant le temps scolaire de 8h à 16h30 pour répondre aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS) ;
- mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, le plateau sportif extérieur, en cas de besoin événementiel.

3) Engagements du Département :

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au SICES notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- apporter une contribution financière au projet de rénovation du gymnase du SICES de Geispolsheim à hauteur de 15% du coût éligible de l'opération établi à 261 500 € HT soit une subvention d'un montant de 39 225 € ;

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	39 225,00 €

La Commission Territoriale du territoire d'action de l'EUROMETROPOLE, réunie le 2 novembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Jean de la Fontaine de Geispolsheim s'appuyant sur la rénovation du gymnase du SICES, porté par le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- attribue une subvention d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs d'un montant de 39 225 € pour la rénovation du gymnase du SICES représentant 15% du coût éligible du projet établi à 261 500 € HT ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY